

VILLE DE LÉVIS

Conseil de la Ville

**Règlement RV-2002-00-62 décrétant
l'entretien des rues du secteur du Lac
Beau Sable (secteur Pintendre) pour la
saison d'hiver 2002-2003**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Entretien de rues**

Le Conseil décrète des travaux d'entretien hivernal des rues des Dunes, de la Promenade, du Repos, de la Détente et de la Tranquillité (secteur Pintendre) pour la saison d'hiver 2002-2003, aux frais de l'ensemble des contribuables de la Ville.

Adopté le 23 décembre 2002

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Jean Marion

Jean Marion, assistant-greffier

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 28 DÉCEMBRE 2002